

## Glossaire

**Transporteur subséquent (TSUB):** il devient partie au contrat de transport en prenant en charge la lettre de voiture et les marchandises conformément à la lettre de voiture.

**Transporteur substitué (TSOU):** il ne conclut pas de contrat de transport avec le mandant et intervient sur mandat du transporteur contractuel. Il n'a pas de relation contractuelle avec le client et n'est pas responsable envers lui (mais uniquement envers le transporteur contractuel).

**Transports exceptionnels:** envois qui, en raison de leur forme, de leurs dimensions ou de leur nature, requièrent des mesures techniques ou d'exploitation particulières.

**Mandant:** partie qui commande le transport entre le lieu d'expédition et le lieu de destination. Le mandant est l'expéditeur, le destinataire, le payeur de port ou un tiers.

**Destinataire:** partie prenant en charge la marchandise à la gare de destination.

**Exportations:** envois expédiés depuis la Suisse et réceptionnés à l'étranger.

**Payeur de port:** partie à laquelle le transport des marchandises et les éventuelles prestations complémentaires ou taxes sont facturés.

**Devise étrangère:** terme utilisé dans le cadre de l'achat de prestations (AP) et désignant la partie de la prestation achetée par CFF Cargo à des tiers dans une devise étrangère (EUR). Lors de l'achat de prestations, on fait donc la distinction entre l'achat de prestations dans la devise de la vente et l'achat de prestations en devise étrangère. Les composantes de prix AP indiquées dans une devise étrangère sont soumises au flottement de la monnaie.

**Importations:** envois expédiés depuis l'étranger et réceptionnés en Suisse.

**Transports internationaux:** transports transfrontaliers de wagons ou groupes de wagons (TWC) ou de trains complets (TTC) dans le cadre de l'importation, l'exportation et le transit.

**Client:** partenaire contractuel de CFF Cargo dont la marchandise est transportée de la gare d'expédition à la gare de destination. Le client peut être le payeur de port, l'expéditeur, le destinataire ou un tiers.

**Devise d'origine:** terme utilisé dans le fichier CSV de la facture pour afficher le prix dans la devise initiale. Cela permet au client de contrôler le calcul du flottement de la monnaie sur la base du prix d'origine.

**Expéditeur:** partie confiant la marchandise à la gare d'expédition.

**Transporteur contractuel (TCO):** il conclut le contrat de transport avec le mandant et répond de l'ensemble de celui-ci vis-à-vis du client. Il peut transporter les marchandises en tant que transporteur unique ou en recourant à des transporteurs substitués.

**Devise du contrat:** devise dans laquelle les prix ont été convenus avec le client et qui s'applique à l'ensemble de l'accord conclu avec lui. Par conséquent, tous les paiements, factures et décomptes financiers sont établis dans cette devise.

**Prestations complémentaires:** prestations accomplies en sus de la prestation de base, c'est-à-dire le transport et la fourniture de wagons (pour les catégories B), p. ex. prestations d'enlèvement, de manœuvre et de classement des wagons. Selon le type de prestation complémentaire, celle-ci est comprise dans le prix ou facturée en sus par le transporteur.

## 1 Abréviations

Abréviation	Signification
A	Exportation
AP	Achat de prestations
ATMF	Règles uniformes concernant l'admission technique de matériel ferroviaire utilisé en trafic international (Appendice G à la COTIF)
CC-EE	Compte courant pour engins échangeables
CGT-CIM	Conditions générales pour le transport international ferroviaire des marchandises
CIM	Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises. Appendice B à la COTIF (Convention relative aux transports internationaux ferroviaires)
CIT	Comité international des transports ferroviaires
CM	Caisse mobile
COTIF	Convention relative aux transports internationaux ferroviaires
CP	Code prestation
CUU	Contrat uniforme d'utilisation des wagons
DE	Déclaration d'exportation
DIUM	Distancier international uniforme marchandises
Document T	Document douanier pour les marchandises non dédouanées ou permettant d'obtenir le statut douanier de marchandise UE. Désormais en version électronique dans le cadre du régime NCTS.
DTS	Droits de tirage spéciaux
E	Importation
EAD	Document d'accompagnement export (UE)
ECM	Entité chargée de la maintenance
EE	Engins échangeables
GC	Grands conteneurs/conteneurs
LCD	Loi fédérale contre la concurrence déloyale
LPE	Loi sur la protection de l'environnement
LTM	Loi sur le transport de marchandises
NCTS	Nouveau système de transit informatisé, procédure standard du régime de

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
	transit commun avec document T
NHM	Nomenclature harmonisée des marchandises
PCD	Procédure centralisée de décompte de l'administration des douanes
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RTCS	Régime de transit communautaire simplifié
RTN	Régime de transit national (anciennement: acquit-à-caution)
SR	Semi-remorque
TC	Trafic combiné
Train complet	Train complet
TWC	Trafic par wagons complets
WK	Contrôle du matériel roulant